

Liste des délibérations du Conseil d'Administration du mardi 25 mars 2025 à 20 heures 30

Numéro de la Délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2025_03_01	Compte Financier Unique CFU 2024 - approbation	Adoptée à l'unanimité
2025_03_02	Compte Financier Unique 2024 - affectation des résultats	Adoptée à l'unanimité
2025_03_03	Vote des subventions 2025	Adoptée à l'unanimité
2025_03_04	Budget Primitif 2025	Adoptée à l'unanimité

Procès-Verbal du Conseil d'Administration du mardi 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à vingt heures et trente minutes
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Neauphle-le-Château
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Madame Elisabeth SANDJIVY, Présidente.

Etaient présents :

Elisabeth SANDJIVY – La Présidente, Annick VENANT, Sandrine MAES, Claire BASIRE,
Elodie KLOJ, Jean-Pierre JULLIEN, Marie-Jo GERMAIN, Mathias LESTOQUOY.

Etaient absents, excusés et représentés :

Jonathan KASTNER donne pouvoir à Sandrine MAES
Eve KHEN donne pouvoir à Elodie KLOJ

Etaient absents et excusés :

Stephen CHARLIEU, Annik VIARDS, Dominique MARAND

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 20 heures 30 et nomme Sandrine MAES comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Le Conseil d'Administration APPROUVE, à l'unanimité, le Procès-Verbal du 12 novembre 2024,

COMPTE FINANCIER UNIQUE CFU 2024 - APPROBATION

Vu la délibération du 6 décembre 2022 approuvant la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du 12 novembre 2024 autorisant la mise en œuvre de la télétransmission des actes
du CCAS de façon dématérialisée au contrôle de légalité,
Vu le courrier en date du 29 novembre 2024 de l'ordonnateur attestant le passage au Compte Financier
Unique à compter de l'exercice 2024 sur le budget du CCAS,
Le CCAS va donc délibérer pour la 1^{ère} fois sur le CFU qui remplace le compte administratif et le
compte de gestion.

Sous la présidence du doyen d'âge, Marie-Jo GERMAIN, le Comité du C.C.A.S, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité,** le Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, qui s'établit
comme suit :

-	Section de fonctionnement excédent	16 016,61 €
-	Section d'investissement excédent	115,14 €

soit un excédent global de 16 131,75 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Compte tenu des résultats du compte financier unique 2024,

Le Comité du C.C.A.S, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE, à l'unanimité,** l'affectation des résultats dans les conditions suivantes :

↪	Section de fonctionnement	16 016,61 €
↪	Section d'investissement	115,14 €

VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Madame la Présidente propose de verser une subvention de fonctionnement pour 2025 pour les associations qui proposent des soutiens aux Neauphléens dans le besoin.

Le Comité du CCAS, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE, à l'unanimité,** d'attribuer une subvention pour :

Désignation de l'association	Montant
ADMR	3 528 €
Croix rouge	1 500,00 €
Secours Catholique	500,00 €
Les Restos du Cœur	500,00 €

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025 - Article 65748

BUDGET PRIMITIF 2025

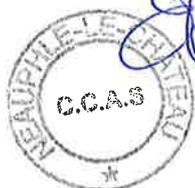
Les membres du CCAS, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité,** le budget primitif 2025 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 22 625,90 €
 - Section d'investissement : 115,14€

Séance levée à 21 heures et 46 minutes

La Présidente

Elisabeth SANDJIVY



Le secrétaire de séance

Sandrine MAES